

Département du Lot
Arrondissement de Cahors
Mairie de CONCOTS (46260)
Tél : 05 65 31 52 29
Courriel : mairie.concots@orange.fr



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du Vendredi 11 septembre 2020**

L'an deux mil vingt et le 11 septembre à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de cette commune, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Jean-Marie Aillet, Maire.

Date de la convocation et d'affichage : 8 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombres de conseillers présents : 11

Nombres de conseillers absents ou excusés : 0

Nombre de pouvoirs : 0

Présent(e)s :

Philippe Lafabrie, Mathieu Thiberville, Jean-Marie Aillet, Aurélie Salgues, Yves Marlas, Laurence Amigues, Nicolas Ganil, Guy Bertazzo, Vincent Lahens, François Fournier, Angélika Nodari.

Absent(e)(s) ou excusé (e)(s) :

Désignation secrétaire de séance :

Vincent Lahens est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1 Délibération de création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

2 Retrait de la délibération n°2020-39 du 27 juillet 2020 approuvant la création d'un emploi d'attaché territorial par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 22h hebdomadaire.

1 Délibération de création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Après avoir exposé la situation relative au certificat d'isolement d'un agent administratif du secrétariat de mairie de la commune de Concots et débattu sur la position à tenir, le conseil municipal a choisi de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité. Cela permettra de ne pas mettre à mal le fonctionnement de la mairie en l'absence de l'agent administratif.

Le poste créé porte sur 2 semaines, 11h/ semaine sur 2 jours. Ce remplacement pourrait être reconduit en fonction du maintien en isolement de l'agent.

Délibération

M. le Maire met au vote le premier point de l'ordre du jour : création du poste de remplacement.

Monsieur le maire fait procéder au vote.

Mathieu Thiberville s'abstient, les autres conseillers sont pour.

Le Conseil est favorable à la majorité.

2 Retrait de la délibération n°2020-39 du 27 juillet 2020 approuvant la création d'un emploi d'attaché territorial par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 22h hebdomadaire.

Mathieu Thiberville demande que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour.

Laurence Amigues répond que cette délibération prise dès ce jour permet de ne pas faire trainer les choses plus que nécessaire.

M. le Maire donne lecture du projet de délibération et met au vote cette proposition.

M. le Maire procède au vote.

Mathieu Thiberville vote contre. François Fournier et Angélika Nodari s'abstiennent.

Les autres conseillers sont pour.

3 Demande de Mathieu Thiberville d'ajouter à l'ordre du jour la mise en place d'une médiation.

Vote à l'unanimité d'ajouter un ordre du jour : mise en place d'une commission de conciliation des ressources humaines.

Concernant le dossier de mise en place d'un salarié en télétravail, Mathieu Thiberville se propose d'intervenir avec Isabelle Schwartz du CHSCT.

Yves Marlas et Vincent Lahens travailleront le dossier au côté du centre de gestion.

Isabelle Schwartz du CHSCT et Mathieu Thiberville prendrons contact avec l'agent concerné.

Vote à l'unanimité pour la création d'une

Fin de séance 22h14

Parole au public, questions diverses.

Paul Seval attire notre attention sur la topographie de Concots.

Autrefois il y avait des restanques (murs de soutènement). Ils ne sont pas entretenus.

Il a des documents (photos) des années 1900. Aujourd'hui la végétation détériore les restanques, d'autres sont en mauvais état et dégrade le lac.

Que peut-on faire pour sauvegarder des restanques ? Certaines glissent. Elles appartiennent au propriétaire de la partie supérieure de la restanque.

Le Maire,